

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2021/2022



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

PV N°37 - publié le 27 avril 2022



Commission des Règlements

PROCÈS-VERBAL N° 18

REUNION DU 26/04/2022

Présidence : M. Laurent JULIEN.

Présents : MM. Gérard FANTIN, Jean Marie PION

E-mail : reglements@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATIONS

- ***Les décisions et sanctions du procès- verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.***

DOSSIER N° 50 (Annule et remplace le dossier n°47 du 12/04/2022)

Match n° 23362846, Hauterives 1 / Annonay FC 2, Séniors D3, poule A du 10/04/2022

Réserve d'avant match posée par le capitaine de Hauterives 1 portant sur la qualification et / participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de Annonay FC2 pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 7 matchs avec une équipe supérieure du club de Annonay lors de l'un des 5 derniers matchs de championnat.

Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance par courriel de la confirmation de la réserve d'avant match du club de Hauterives par courriel le 11/04/2022 pour la dire recevable.

Conformément à l'article 51.4 des Règlements Sportifs du District précise que :

- *Par ailleurs ne peuvent participer aux cinq dernières rencontres de championnat de l'équipe donnée plus de trois joueurs ayant pris part effectivement, au cours de la saison à plus de sept matchs avec l'une des équipes supérieures. (Championnats et coupes Drôme-Ardèche, Auvergne Rhône-Alpes, Loire, et coupe de France). Cette disposition s'applique également aux parties finales.*

Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe supérieure de Annonay aux rencontres de la coupe de France, coupe LAURA FOOT et championnat Seniors R3, seul 1 joueur a participé à plus de 7 matchs en équipe supérieure.

- DOSSO Lassana, licence n° 9602581871 : 11 matchs

De ce fait la commission confirme le résultat acquis sur le terrain

Le compte de Hauterives sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

DOSSIER N° 51 (annule le dossier n° 49 du 12/04/2022)

Match n° 24244649, Montmeyran US 2 / Beaumontmontéléger 3, Séniors D5 Challenge, poule D du 10/04/2022

Réserve d'avant match posée par le capitaine de Montmeyran US2 portant sur la qualification et / participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de Beaumonteleger 3 pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 7 matchs avec une équipe supérieure du club de Beaumonteleger lors de l'un des 5 derniers matchs de championnat.

Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance par courriel de la confirmation de la réserve d'avant match du club de Montmeyran par courriel le 11/04/2022 pour la dire recevable.

Conformément à l'article 51.4 des Règlements Sportifs du District précise que :

- Par ailleurs ne peuvent participer aux cinq dernières rencontres de championnat de l'équipe donnée plus de trois joueurs ayant pris part effectivement, au cours de la saison à plus de sept matchs avec l'une des équipes supérieures. (Championnats et coupes Drôme-Ardèche, Auvergne Rhône-Alpes, Loire, et coupe de France). Cette disposition s'applique également aux parties finales.

Après vérification des feuilles de matchs des équipes supérieures de Beaumonteleger aux rencontres de la coupe de France, coupe Xavier Bouvier, coupe René Giraud, championnat Seniors D3, Seniors D5 phase 1 et Seniors D5 phase 2 Accession, il ressort qu'aucun joueur n'a participé à plus de 7 matchs en équipe supérieure.

De ce fait la commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte de Montmeyran sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

DOSSIER N° 52

Match n° 24447742, Am. S. Donatienne 1 / Ruoms Olympique 1, Coupe féminine Camou Wolf du 10/04/2022

Réclamation d'après match posée par le club de Ruoms concernant la participation des joueuses de St Donat :

- Pereira De Lemos Marie Christine, licence n°2548194816,
- Julien Lola, licence n° 2547691691,
- Trevisol Stella, licence n° 9603257483,
- Aulin Rachel, licence n° 2543304042,

possèdent une licence avec le cachet « mutation hors période » alors que le statut de l'arbitrage en autorise que deux.

Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance par courriel de la réclamation d'après match du club de Ruoms par courriel le 12/04/2022 pour la dire recevable.

Après vérification de la feuille de match citée en référence, il ressort que 5 joueuses du club de St Donat possèdent une licence avec le cachet « mutation hors période » :

- Pereira De Lemos Marie Christine, licence n°2548194816,
- Julien Lola, licence n° 2547691691,
- Trevisol Stella, licence n° 9603257483,
- Aulin Rachel, licence n° 2543304042,
- Sylvestre Lucie, licence n° 2543848967

Considérant que le statut de l'arbitrage autorise que 2 licences avec le cachet « mutation hors période », la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de St Donat pour en reporter le **gain du match à l'équipe de Ruoms Olympique et la qualifie pour le tour suivant de la coupe féminine Camou Wolf.**

Le compte de St Donat sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

DOSSIER N° 53

Match n°23366126, FC Turquoise 1 / Chateauneuf sur Isère 2, Seniors D4, poule D du 24/04/2022, match arrêté

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, l'équipe de **Chateauneuf sur Isère 2** a débuté le match avec 9 joueurs. Deux joueurs de l'équipe **Chateauneuf sur Isère 2** sont sortis sur blessure et ne pouvaient reprendre le jeu. L'équipe s'est donc retrouvée réduite à 7 joueurs.

En conséquence l'arbitre a mis un terme à la rencontre à la 36^{ème} mn. Le score à ce moment là était de 11 à 1.

Pour ce motif, la commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de **Chateauneuf sur Isère 2** pour en reporter le gain à l'équipe de FC Turquoise 1

En application de l'article 18 des Règlements Sportifs du District :

FC Turquoise : 3 points ; 11 buts

Chateauneuf sur Isère 2 : 0 points ; 0 but

Dossier transmis à la commission des compétitions aux fins d'homologation

Le président des Règlements
Laurent JULIEN

Le secrétaire
Jean Marie PION



PROCÈS-VERBAL N°36
du 25/04/2022

Présents : CHANAS Flavie, REBOULLET Mathilde, LAULAGNET Roselyne, BRESSON Claude, FUSTIER Thomas, AUBERT Philippe.

Mail : competitions-jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Permanences : Le mercredi de 18h30 à 20h00.

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

COORDONNEES DES RESPONSABLES CATEGORIES DES CLUBS

La Commission des Jeunes demande aux clubs de bien vouloir lui communiquer les noms et coordonnées (mail, téléphone) des responsables des Ecoles de foot et Foot à 11 Jeunes, pour un usage interne au District.

Les clubs ont aussi la possibilité de faire apparaître ces renseignements dans leur espace club sur le site internet du District (Le staff), à partir de Footclub, avec l'accord des intéressés, pour faciliter la communication entre clubs.

TOURNOIS

Responsable : Roselyne LAULAGNET Mob : 06 11 15 53 93.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

U7- U9

Mail : competitions-jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Thomas FUSTIER : 06.60.27.23.81

Rappel règlement

Les plateaux **U 9** doivent se jouer **le samedi après-midi à 14h00.**

Si les clubs souhaitent jouer le matin, ils doivent obtenir **l'accord de tous les autres clubs de la poule si non les plateaux se jouent obligatoirement à l'heure officielle.**

Les plateaux **U 7** doivent se jouer **le samedi matin à 10h30.**

Si les clubs souhaitent jouer l'après-midi, ils doivent obtenir **l'accord de tous les autres clubs de la poule si non les plateaux se jouent obligatoirement à l'heure officielle.**

Les fiches bilan disponibles sur le site dans documents- documents compétitions jeunes- doivent être complétées avant chaque plateau par le club organisateur et envoyées rapidement à competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr.

Prochains plateaux :

- U7 le Samedi 14 Mai 2022.
- U9 le Samedi 14 Mai 2022.

U11

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions-jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Retrait équipe :

Espoirs Poule G : Retrait de FC 540 2. Les clubs sont priés de noter que le plateau du 14 Mai à FC 540 est organisé par le club US ANCONE.

Prochains Rendez-vous U11 :

Samedi 14 Mai 2022.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55

Mail : competitions-jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Finales Coupes U13 samedi 04 Juin à Charmes sur Rhône :

Finale Coupe Charles André : CO DONZERE - AS SUD ARDECHE 1,

Finale Drôme-Ardèche U13 G : FC MONTELIMAR - US DAVEZIEUX,

Finale Drôme-Ardèche U13 F : FC EYRIEUX EMBROYE – OL VALENCE.

Finale FESTIVAL PITCH U13

Les clubs suivants représenteront le District Drôme-Ardèche de Football lors des finales régionales programmées le 07 Mai à FEURS (42) :

-U13 Garçons : FC MONTELIMAR,

-U13 Filles : FC EYRIEUX EMBROYE.

U15

Flavie CHANAS : 06 21 43 38 99 - Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93

competitions-jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Coupe Gilbert PESTRE

Le tirage a été effectué par Claude BRESSON.

BERG HELVIE AS– CHATEAUNEUF DU RHONE CO

FC HERMITAGE – ES ROIFFIEUX

Les ½ finales sont programmées le 30 avril 2022.

La finale est programmée le samedi 21 Mai 2022 au Stade de la Véore à Etoile sur Rhône

Matches reportés

Les matchs non joués pour cause d'arrêtés municipaux sont reportés le 23 avril ou le 30 avril 2022.

Veuillez consulter footclubs ou le site du District.

Rappel aux clubs

Nous rappelons que les courriers concernant les changements de terrain ou d'horaire doivent comporter **obligatoirement le numéro du match concerné et provenir de la boîte officielle du club.**

U16 INTERDISTRICTS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87

Mail : competitions-jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Phase 2 Journée 7 :

FORFAIT de ROANNE FOOT 42.

U18

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions-jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Pour les niveaux de compétitions U18 D1 et D2 du District, la dernière journée de championnat est programmée le samedi 04 juin 2022. Pour rappel, pour l'équité sportive et conformément aux règlements, les deux dernières journées de championnat se joueront obligatoirement le même jour.

Cependant, les horaires des rencontres peuvent être modifiés. Il suffit de faire la demande par la procédure réglementaire, par FOOTCLUB.

Coupe G. ETIENNE :

Le tirage a été effectué par Mathilde REBOULLET.

MONTELIMAR US 2– MONTELIMAR FC

Olympique CENTRE ARDECHE – MOURS ST EUSEBE US 2

Le tirage des demi-finales est en ligne. Ce tour se déroulera le samedi 30 avril 2022.

La finale est programmée le samedi 21 Mai 2022 au Stade de la Véore à Etoile sur Rhône

REPORTS DES RENCONTRES :

Je vous informe de l'agenda des rencontres reportées.

En U18D1

- VALLIS AUREA FOOT 1 - US VALLEE DU JABRON 1 au 30/04 à 15h30
- US VAL D'AY 1- CHAVANAY AS 1 au 27/04 à 19h30

En U18D3

- FC CHABEUIL - AS BERG HELVIE au 04/05 à 17h00
- MOURS ST EUSEBE 2 - FC CHATUZANGE 1 au 28/05 à 15h00
- CHATUZANGE LE GOUBET - FC MUZOLAIS le 21/05 à 15h00
- AS DU DOLON 1 - ST MARTINOISE 1 le 21/05 à 15h00
- FC PLATEAU ARDECHOIS - MOURS ST EUSEBE 2 le 20/05 à 16h00
- HAUTERIVES GD SERRE 1 - AS LA SANNE ST ROM 1 le 26/05 à 10h00

En U18D4

- US DROME PROVENCE – ES CHOMERAC au 30/04 à 17h00
- ANNONAY FC 2 – CO CHATEAUNEUF SUR ISERE 2 au 30/04 à 14h00

En 18D5

- BOULIEU LES ANNONAY 2 – US CHANAS SERRIERES au 30/04 à 15h30
- AS DU DOLON 2 – VALLEE DU DOUX A 1 au 30/04 à 17h30

U20

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87

Mail : competitions-jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Dans le prolongement des projets présentés lors des réunions de secteurs qui se sont déroulées ces dernières semaines, le District Drôme-Ardèche de Football confirme son ambition de créer une compétition U20 dès la saison 2022-2023.

Aussi, le District Drôme-Ardèche de Football invite les clubs désireux d'inscrire une équipe dans cette compétition et n'ayant pas répondu à la consultation en ligne de bien vouloir contacter la Commission des Jeunes par messagerie officielle du club.

Afin de permettre à tous d'avoir une visibilité pour préparer la prochaine saison, nous demandons aux clubs de bien vouloir se positionner dans les meilleurs délais.

Le nombre d'équipes engagées conduira aux modalités de cette compétition.

Pour tout renseignement :

– AUBERT Philippe : 06 80 92 81 87 – competitions-jeunes@drome-ardeche.fff.fr



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 37 du 27 avril 2022

(ATTENTION) INDISPONIBILITES

La commission d'arbitrage constate que beaucoup d'Arbitre lors de leur prise d'indisponibilité ne cochent pas la case Arbitre District, ainsi ils restent désignables pour la commission.

Merci de ne pas oublier de cocher les 3 cases : FFF, Ligue et District

Nous vous rappelons que vous ne devez pas vous mettre indisponible après le lundi, 14 jours avant la rencontre, car cela est considéré comme hors délais. Si au niveau informatique cela fonctionne en ne cochant pas la case District, cela sera tout de même considéré comme hors délai.

Quand vous déposez vos indisponibilités via un ordinateur actuellement vous avez 2 cases en bas *arbitre* et *arbitre* qui correspondent pour le premier à Arbitre en ligue et le deuxième Arbitre en District il faut absolument cocher ces deux cases pour être sûre que votre indisponibilité soit bien prise en compte.

Et quand vous déposez vos indisponibilités via un téléphone portable vous devez cocher la case Arbitre en LIGUE et à Arbitre en District.

Pour éviter de compliquer la tâche des personnes qui désigne les arbitres, merci d'être vigilant.

RAPPEL ABSENCE HORS DÉLAI

La Commission de District de l'Arbitrage vous rappelle que lorsque vous êtes absent hors délai lors d'une désignation, vous ne devez pas prévenir votre désignateur mais envoyer un mail à la boîte mail Arbitre : « arbitres@drome-ardeche.fff.fr »
ou contacter le Président de la Commission d'Arbitrage : Nicolas BRUNEL (06.70.31.54.43).

Merci de respecter cette procédure

PERMANENCE ARBITRAGE DU WEEK-END DU 30 Avril & 01 Mai 2022

- Nicolas BRUNEL (06.70.31.54.43).

Merci de contacter, à partir du samedi matin uniquement la personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage et non votre désignateur.

RÉUNION BILAN DES ARBITRES STAGIAIRES ADULTES ET JEUNES (Séance N°8)

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que la réunion bilan des arbitres stagiaires adultes et jeunes qui ont été formés au cours de cette saison sportive aura lieu le vendredi 13

Mai 2022 de 19h00 à 22h00 au siège du District Drôme-Ardèche de Football à GUILHERAND-GRANGES.

Prévoir le nécessaire prise de note. Cet avis tient lieu de convocation.

A cette occasion, il est vivement conseillé de ramener son dossier de renouvellement dûment complété.

La présence à cette réunion bilan (séance N°8 de la formation initiale) est OBLIGATOIRE.

A défaut de votre participation, la Commission de District de l'Arbitrage ne validera pas votre licence pour la saison 2022/2023.

Liste des arbitres convoqués :

ARBITRES ADULTES	JEUNES ARBITRES
DUBOIS Michaël	ESTEBEN Adrien
BENLAKEHAL Cherref Eddine	BARJON Léa
BORNIER Ingrid	BARONNIER Maelys
BOUKABOUS Nadir	BAUDUIN Ylan
BOUKHARI Bilale	BAYLE Emma
DA SILVA Patrice	BOUCHARD Amandine
DELORME Lucie	BOUDRAS Thomas
FAVERJON Marc	BUFFAT-NURY Hayden
GNAHORE Bahi	DE CILLIA Brayen
PERMINGEAT Romaric	DUHAMEL Damien
SOUMAILA Soilihi	DURAND Gohan
	FANGET DUPLOMB Hugo
	FOUREL Olwenn
	GOSSE Eshete
	HERMANTIER Maxence
	IZNARD Nans
	JOHANNARD Loris
	MOREIRA Mathis
	MOUKANBOU Vinsy
	NAJIM Youness
	OBRINGER Elyne
	OU Socheata
	TOUZOUTI Zakaria
	VINCENT Lilian
	VIOUGEAS Tom
	VIVIER Julie

QUESTIONNAIRE DES CONNAISSANCES THÉORIQUES

Vous trouverez ci-dessous la liste des arbitres adultes qui sont convoqués pour effectuer le questionnaire des connaissances théoriques.

Deux dates ont été fixées, à savoir :

- Lundi 2 mai 2022 à 19h00 au siège du District Drôme-Ardèche de Football
- Vendredi 13 mai 2022 à 19h00 au siège du District Drôme-Ardèche de Football

Cet avis tient lieu de convocation.

Liste des arbitres convoqués :

ARBITRES D3

KHALDI Kamel

ARBITRES D4

AMARA Mohsen

AURIC Frédéric

BARBOSA Laurent

BAHRA DI Nadir

GHEBBARI Jérémy

GHEBBARI Jimmy

GONCALVES Yoann

KHIATI Nacer

LEBEAU Quentin

MARTIN GARIN Yann

MESTOURA Idris

PERRI Vincent

SHAMOIAN Ronaldo

LISTE DES ARBITRES CONVOQUES POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE SPORT ADAPTE

NOM	Prénom	Date de naissance	Vendredi 27 Mai	Samedi 28 Mai	Dimanche 29 Mai
AIT BTAL	Najim	31/12/1974	Oui	Oui	Oui
ANDRE	Mylan	20/07/2002	Oui	Oui	Non
BARJON	Léa	25/01/2006	Oui	Non	Oui
BEATTIE	Elliot	14/04/1951	Oui	Oui	Oui
BOUCHARD	Amandine	06/02/2001	Oui	Oui	Non
BOURDEUX	Clément	11/07/1991	Oui	Oui	Oui
CAUVIN	Nicolas	30/04/1985	Oui	Oui	Non
CHEVECHIAN	Maïke	25/02/2006	Oui	Oui	Oui
DURAND	Gohan	05/10/2007	Oui	Oui	Oui
FOURNIER	Thibaut	18/10/2004	Non	Non	Oui
GALOYAN	Arthur	05/08/1985	Oui	Oui	Oui
HARRACHE	Abdelkarim	09/02/1973	Oui	Oui	Oui
MOUKANBOU	Vinsy	27/12/2007	Oui	Oui	Oui
MZOUGH	Mohamed	06/02/1999	Oui	Oui	Oui
NOUTAI	Zinzou	19/03/1956	Non	Oui	Oui
OU	Socheata	17/07/2006	Oui	Non	Oui
ROSSE	Daniel	23/02/1988	Non	Oui	Oui

RÉUNION D'AVANT MATCH

RAPPELS TECHNIQUES A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES

Depuis le début de saison, l'attention de la Commission de District de l'Arbitrage a été à plusieurs reprises appelée sur la disparité concernant la réunion d'avant match.

Cette directive technique doit être scrupuleusement appliquée quel que soit le niveau de compétition.

Bien que ce sujet ait été largement évoqué lors de toutes les matinées de formation continue, vous trouverez ci-dessous les modalités relatives à la réunion d'avant match :

- Lieu : votre vestiaire et non sur le terrain ou à la buvette.
- Personnes présentes : 2 éducateurs - 2 capitaines - 2 AA bénévoles.
- Anticiper la vérification de la couleur des maillots (gardien de but et joueurs).
- Anticiper les éventuelles réserves d'avant match.
- Consignes : brèves et claires (*sur les CF : ballon arrêté à l'endroit de la faute quel que soit l'endroit sur le terrain*).

Ce n'est ni l'attaque, ni la défense qui demande le mur ! C'est le jeu qui va dicter votre position (jeu rapide ou non).

Au-delà des consignes techniques, l'objectif de la réunion d'avant match est d'instaurer un dialogue UNIFORME chaque week-end pour tous les acteurs du match.

Enfin, nous vous rappelons que les arbitres qui ne respecteront pas les consignes rappelées ci-dessus ou qui refuseront de faire la réunion d'avant match s'exposent à des sanctions (cf règlement intérieur).

« PORTAIL OFFICIELS » ANNULE ET REMPLACE « MON ESPACE FFF »

La C.D.A. vous informe que depuis le mardi 22 mars 2022 a été mis en place le nouveau portail *Mon compte FFF* en remplacement de *Mon espace FFF*. Contrairement à l'ancienne version, le nouveau portail ne comporte pas de redirection vers le portail des officiels. Il faut en effet aller directement sur « <https://officiels.fff.fr> » sans passer par Mon compte FFF pour consulter vos désignations.

ÉCHOGRAPHIE - CARDIAQUE

La C.D.A. vous rappelle que chaque arbitre majeur, quel que soit sa catégorie, doit effectuer une fois dans sa vie une **ÉCHOGRAPHIE – CARDIAQUE**. Certains ne sont pas à jour de cet examen et doivent impérativement l'effectuer avant le 31/08/2022 pour le renouvellement de l'été du D.M.A.

N'ATTENDEZ PAS LA DERNIÈRE MINUTE, Prenez dès maintenant contact avec votre médecin traitant (pour l'ordonnance) et prenez rapidement rendez-vous avec votre cardiologue ou si vous en avez pas, rendez-vous sur le site «Doctolib».

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Monsieur Nicolas BRUNEL (06.70.31.54.43).

Sans cet examen, la licence ne pourra être validée et l'arbitre ne pourra aucunement officier la saison 2022/2023. Aucune dérogation ne sera faite.

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Lorsque vous mettez un carton rouge, n'oubliez pas en plus de noter du n° de maillot, de bien vouloir aussi noter le nom et prénom du joueur ainsi que son n° de licence et son club.

Trop d'arbitres oublient ces éléments lors de la rédaction du rapport.

AVIS AUX CLUBS

Lorsque que vous décidez de reporter (en accord des deux clubs) ou de déclarer forfait pour une rencontre pour laquelle un arbitre est désigné, veuillez informer, outre la commission concernée, la permanence arbitrale du week-end de votre match (voir PV de la Commission des arbitres) ou Nicolas BRUNEL (06.70.31.54.43).

CLÔTURE DE LA FMI (POUR TOUTES LES CATÉGORIES)

Nous avons constaté que depuis le début de la saison, que trop d'erreurs se produisent lors de la clôture de la FMI, ce qui peut avoir des conséquences très importantes pour les clubs.

Nous vous rappelons qu'il est impératif, lors de la clôture de la FMI, d'avoir dans votre vestiaire, soit les deux capitaines pour les adultes, soit les deux coachs pour les jeunes. Il faut leur demander de bien vérifier l'historique des faits de jeu et leur faire signer et clôturer la FMI.

Le Règlement Intérieur sera appliqué pour tout manquement à ce devoir.

NOTES DE FRAIS D'ARBITRAGE

Il est rappelé que lorsqu'une rencontre ne se joue pas pour diverses raisons (Arrêté Municipal, terrain impraticable, absence de l'équipe visiteuse, etc....) **vous devez UNIQUEMENT prendre les frais de déplacement et non les frais d'équipement.**

ABSENCES DE DERNIÈRE MINUTE

Lors de sa dernière séance du Bureau, la C.D.A. a décidé que chaque absence de dernière minute, (que ce soit pour blessure, motif professionnelle ou tout autre raisons), **vous devez impérativement en avvertir la personne de permanence arbitrale du week-end et joindre le plutôt possible un justificatif..... J + 6..... (Certificat médical, attestation professionnelle etc....auprès de la Commission des arbitres).**

Pour tout manquement à ce devoir, la C.D.A. appliquera Le Règlement Intérieur.

RAPPORTS DISCIPLINAIRES

La C.D.A. vous rappelle d'être vigilant et de faire votre rapport avant le mercredi soir. En cas de carton rouge : pensez à relever tous les éléments pour l'établissement de votre rapport.

Comme annoncé lors des Assemblées Générales, nous vous rappelons que suite de deux jeunes puis un rouge, ou tout autre motif disciplinaire, vous devez faire votre rapport via le Portail des Officiels.

Attention si le portail les officiels ne fonctionne pas et si vous n'avez pas accès à votre rapport en ligne vous devez rédiger votre rapport circonstanciel par mail à la boîte mail discipline.

AGENDA PRÉVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES - SAISON 2021-2022 -

La Commission de District de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCÈS VERBAUX et ARBITRAGE

Il est rappelé aux arbitres qu'il est obligatoire d'être présent au stage de recyclage.

En cas d'absence vous devez envoyer votre excuse par mail à la boîte mail arbitre ainsi qu'en copie à Roland VIALLET. Si cela n'est pas fait une perte de 10 pts sera appliquée sur votre note d'assiduité.

Puis vous devrez être présent au rattrapage sinon une nouvelle perte de 10 pts vous sera imputée.

MAI 2022

- Vendredi 13 mai :

Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

Commission vous rappelle que lors des matchs de coupe U15 et U18, en cas d'égalité au bout des 90 minutes il n'y a pas de prolongation, séance de tirs au but direct.

COURRIER DES CLUBS

. **J.S. MONTILIENNE** : Courriel nous informant des changements de terrains pour les rencontres du week-end des 23 & 24/04/2022. lu et noté.

. **U.S. BAS VIVARAIS** : Courriel nous adressant deux arrêtés municipaux pour les rencontres du week-end des 23 & 24/04/2022. lu et noté.

. **U.S. VALLEE JABRON** : Courriel nous adressant deux arrêtés municipaux pour les rencontres du week-end des 23 & 24/04/2022. lu et noté.

COURRIER DES ARBITRES

. **CHEVAL ALBERT Fanny** : Courriel nous adressant sa prolongation d'arrêt de travail. Lu et noté

. **FRAISSE Matéo** : Courriel nous informant de son indisponibilité du week-end du 31/04 & 01/05/2022. Lu et noté.

. **DUPUIS Marc** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 29/04/2022 (Justificatif Médical). Lu et noté. Prompt rétablissement.

. **CAILLET Valentin** : Courriel nous informant de la rencontre non jouée en U16 du 24/04/2022, pour cause du forfait de l'équipe de ROANNE. Lu et noté.

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire
Jean Baptiste RIPERT



Finances

PV N° 8

RETRAIT DE 4 POINTS – RELEVÉ 3 IMPAYÉS

INFORMATION DE LA LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES DE FOOTBALL : RELEVÉ 3 IMPAYÉS

En application de l'article 47.3 des RG de la LAuRAFoot, la commission régionale des Règlements a infligé une pénalité ferme de 4 (quatre) points au classement de l'équipe évoluant au niveau le plus élevé.

550472 ASSOCIATION CEVENOLE VIVAROISE
581907 F. C. BATHERNAY
603986 R.P.T. SPORTS VALENCE
582494 U. S. VAL DE LIGNE
560954 TEAM L'AFTER 26
554458 FOOTBALL CLUB RAMBERTOIS
504375 F.C. BOURG LES VALENCE

- **Merci de vous rapprocher du service Financier de la Ligue** au 04.72.35.30.27 ou au 04.72.15.30.25.